

LAUMONNIER Maurice Théodore
Né le 21 mars 1892 à Neuilly sur Marne
Célibataire - Employé de banque

**Caporal au 169^{ème} régiment d'infanterie - 5^{ème} compagnie -
20^{ème} corps d'armée**

**Tué au combat de Mamey (Meurthe et Moselle), le 22 septembre
1914.**

Décoré de la Croix de guerre et de la Médaille militaire.

Enterré dans le cimetière communal de Crosne.

Mort pour la France à l'âge de 22 ans.

Dès le 2 août, le régiment affecté à la défense mobile de Toul était prêt à toute éventualité. C'est à Martincourt, le 6 septembre 1914, que tombent ses premiers morts ; à partir de cette date les combats vont se succéder de plus en plus meurtriers. C'est Champenous le 11 septembre, puis Mamey le 22 et la défense de l'un des secteurs de Toul, le Bois-le-Prêtre; Durant neuf mois consécutifs ce n'est que combats incessants avec lutttes de mines, de grenades, de torpilles, attaques et contre-attaques successives, d'attaques de tranchée à tranchée, de boyau à boyau. Les positions conquises au matin sont perdues le soir. Les pertes sont insensées. Pourtant, l'Allemand est contenu et ne gagnera plus un pouce de terrain. Le 22 septembre, le 167^{ème}, le 168^{ème} et le 169^{ème} s'élancent à l'assaut de la crête de Mamey. L'attaque est un échec relatif ; la préparation d'artillerie fut insuffisante et fera défaut également les jours suivants. Le régiment s'immortalise en héritant du titre « Des loups » donné par les Allemands eux-mêmes.

N° 26

Transcription du
décès de
Maurice T
LAUMOI

L'an mil neuf cent quatorze, le treize Octobre, à
cinq heures du soir, étant à Mamey, (Meurthe et Moselle)
Acte de décès de Maurice Théodore Laumonier, Général à la
3^{ème} Cie du 169^{ème} Régiment d'Infanterie, N° matricule
1956, né le vingt et un Mars mil huit cent quatre vingt
deux, à Leuilly sur Marne, Canton du Raincy, (Seine et Oise)
domicilié au dernier lieu à Cressy, Canton de Boissy-St-
Leger, (Seine et Oise) décédé à Mamey, le vingt deux Sep-
tembre, à cinq heures du soir, sur le champ de Bataille,
MORT pour la FRANCE. Fils de Ernest Désiré et de Lamethe,
domiciliés à Cressy, Canton de Boissy-St-Leger, (Seine et
Oise). Célibataire. Conformément à l'article 77 du Code ci-
vil, nous nous sommes transportés auprès de la personne
décédée et assuré de la réalité du décès, le corps n'ayant
pas encore été retrouvé, l'Officier de l'état civil n'a
pu vérifier la réalité du décès. Dressé par nous, Albert
Pillet, Lieutenant au 179^{ème} Régiment d'Infanterie, Officier
de l'état civil sur la déclaration de Alfred Prud'homme,
soldat de 2^{ème} classe au 169^{ème} Régiment d'Infanterie,
âgé de trente trois ans, et de Louis Feucher, soldat du
2^{ème} classe au 169^{ème} Régiment d'Infanterie, âgé de vingt
deux ans, témoins qui ont signé avec nous, après lecture.
Signé: Pillet-- Prud'homme-- Feucher. VU par nous, Louis
Jules Auguste, Sous-Intendant Militaire. VU pour
légalisation de la signature de M. Albert Pillet, Paris, le
vingt deux Août mil neuf cent quinze. Le Ministre de la
Guerre, par délégation, Le Chef du Bureau des Archives
administratives. Signé: illisiblement. L'acte de décès ci-
dessus a été transcrit le trente août mil neuf cent quinze
à neuf heures du matin par nous, Paul Laforge, Adjoint
aux fonctions d'Officier de l'état civil de la Commu-
ne de Cressy, en l'absence du Maire. Signé: P. Laforge.
Deux copies conformes délivrées sur papier libre, pour affaire
militaire.